



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2005

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Robert DUCHATEL (représentant M. Alain RUBY), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN (à partir de la délibération n° 2005-12-04), M. Alain DELLAC (représentant M. Jean-Paul MASSON), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absent(s) excusé(s)

M. Philippe LAVAUD pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS.
M. Olivier LEBRUN
M. Hervé HOCQUARD pouvoir à Mme Michèle BROSSARD
M. Alain RUBY représenté par M. Robert DUCHATEL
M. Jean-Marc LE RUDULIER pouvoir à M. Daniel MERTIAN DE MULLER
M. Jean-Paul MASSON représenté M. Alain DELLAC
M. Jean-Philippe BARRET pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absent(s)

M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Jean-Claude BOSONNET

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

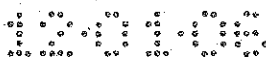
Date de convocation : 7 décembre 2005
Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de membres présents : 22

N° de l'ordre du jour :

2005-12-06 Avenants aux marchés de communication spécialisée en environnement

- M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.



Par délibération du 4 octobre 2005, le conseil communautaire du Grand Parc a autorisé la signature du marché de communication spécialisée en environnement avec la société STRATEGICOM pour le lot n°1 de conception et avec le groupement Ateliers des Giboulées/Séti pour le lot n° 2 de réalisation.

Ces marchés à bons de commande d'une durée d'un an, éventuellement renouvelable pour deux fois un an ont des bordereaux de prix détaillés qui permettent la réalisation de nombreux supports de communication : guides du tri, aide-mémoire, panneaux d'information, lettre, plaquettes d'information...

Cependant, quelques prestations n'avaient pas été envisagées lors de la rédaction du cahier des charges. Leur réalisation étant nécessaire à une bonne communication avec les habitants, il est proposé de rajouter ces prestations aux bordereaux de prix correspondants.

Il s'agit de :

- La fabrication d'enveloppe au format A5
- L'encartage de documents
- L'adaptation de documents existants (lettre et plaquette d'information)

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire,

1. *Autorise le président à signer l'avenant n°1 avec la société Strategicom et l'avenant n°1 avec le groupement Atelier des giboulées – SETI.*
2. *Dit que les crédits seront inscrits au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 6237 « Publications »*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire,

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Et par délégation


Pascal GUÉANT
Directeur général des services

